

L'ALSACE

Justificatif de Parution

N° d'annonce: ALS-408846600

Nous soussignés, L'Alsace représenté par son directeur général, Laurent COURONNE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 23/04/2024

Support de parution : L'Alsace

Département de parution : Haut-Rhin

TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE THANN

Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 16/04/2024
Au registre des associations du Tribunal de proximité de THANN
N°AMALIA : A2024THA000019
L'association : École des enseignements artistiques de la Doller et du Soultzbach
Ayant son siège : 5 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
68290 MASEVAUX-NIEDERBRUCK
Les statuts ont été adoptés le : 17/02/2024
L'association a pour objet :
L'objet de cette association tel que défini par ses statuts est :
La sensibilisation et la formation des publics, enfants et adultes, à différents arts à travers :
- L'enseignement artistique (musique, danse, théâtre, arts plastiques...);
- L'accompagnement et le développement des pratiques collectives ;
- La sensibilisation et la découverte des disciplines artistiques par des pratiques d'éveil ;
- La mise en place de projets d'éducation artistique en partenariat avec les acteurs du territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ;
- L'organisation d'événements et de manifestations artistiques ;
- La participation à la vie culturelle locale.
La direction se compose de :
Président : M. FREITAG Guillaume
Trésorier : M. HUMBERT François
Secrétaire : Mme KAHN Liliane

408846600

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/AvisTribunal/Haut-Rhin/L-Alsace/TP-Thann-Assoc-Ecole-des-Enseignements-artistiques-de-la-Doller-et-du-Soultzbach.html>



Laurent Couronne

Directeur général de L'Alsace

Laurent COURONNE
Directeur Général
L'ALSACE